

CTE CNES CHAMPAGNOLE NOZEROY JURA - PRINCIPAL CNJ - BP - 2023

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.937

FONCTION 7 – Environnement (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	75 Politique de l'énergie					76	77	78	TOTAL DU CHAPITRE
		751 Réseaux de chaleur et de froid	752 Energie photovoltaïque	753 Energie éolienne	754 Energie hydraulique	755 Autres actions	76 Préserv. patrim. naturel, risques techno.	77 Environnement infrastructures transports	78 Autres actions	
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

CTE CNES CHAMPAGNOLE NOZEROTY JURA - PRINCIPAL CNJ - BP - 2023

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.938

FONCTION 8 – Transports

Article / compte nature (1)	Libellé	80 Services communs	81 Transports scolaires	82 Transports publics de voyageurs						
				820	821	822	823	824	825	828
				Services communs	Transport sur route	Transport ferroviaire	Transport fluvial	Transport maritime	Transport aérien	Autres transports
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

CTE CNES CHAMPAGNOLE NOZEROY JURA - PRINCIPAL CNJ - BP - 2023

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.938

FONCTION 8 – Transports (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	83 Transports de marchandises						
		830 Services communs	831 Fret routier	832 Fret ferroviaire	833 Fret fluvial	834 Fret maritime	835 Fret aérien	838 Autres transports
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

CTE CNES CHAMPAGNOLE NOZEROTY JURA - PRINCIPAL CNJ - BP - 2023

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.938

FONCTION 8 – Transports (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	84 Voirie							
		841 Voirie nationale	842 Voirie régionale	843 Voirie départementale	844 Voirie métropolitaine	845 Voirie communale	846 Viabilité hivernale et aléas climatiques	847 Equipements de voirie	849 Sécurité routière
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

CTE CNES CHAMPAGNOLE NOZEROTY JURA - PRINCIPAL CNJ - BP - 2023

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.938

FONCTION 8 – Transports (suite 3)

Article / compte nature (1)	Libellé	85 Infrastructures					86 Liaisons multimodales	87 Circulations douces	89 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		851 Gares, autres infrastructures routières	852 Gares et autres infrastructures ferrov.	853 Haltes, autres infrastructures fluviales	854 Ports, autres infrastructures portuaires	855 Aéroports et autres infrastructures				
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

CTE CNES CHAMPAGNOLE NOZEROY JURA - PRINCIPAL CNJ - BP - 2023

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE	B1.1

B1.1 – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/N	Montant des tirages N-1	Montant des remboursements N-1		Encours restant dû au 01/01/N
				Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
5191 Avances du Trésor						
5192 Avances de trésorerie						
51931 Lignes de trésorerie						
9623213026A (TRESO2023)	31/01/2023	3 000 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
51932 Lignes de trésorerie liées à un emprunt						
5194 Billets de trésorerie						
5198 Autres crédits de trésorerie						
519 Crédits de trésorerie (Total)		3 000 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Circulaire n° NOR : INTB8900071C du 22/02/1989.

(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (article M. 4221-5 du CGCT).

(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615.

CTE CNES CHAMPAGNOLE NOZEROY JURA - PRINCIPAL CNJ - BP - 2023

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	B1.2

B1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
163 Emprunts obligataires (Total)					0,00									
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)					19 365 043,86									
1641 Emprunts en euros (total)					19 365 043,86									
00020006819 ACHAT BUREAU SDIF	Crédit Mutuel	30/11/2021		31/01/2022	400 000,00	F	FIXE	0,650	0,670		T	P	N	A-1
00020006820 SOURCE AIN (900220)	Crédit Mutuel	12/07/2022		31/10/2022	300 000,00	F	FIXE	1,270	1,277		T	X Libre	N	A-1
08745229 NUMERIQUE (65017006)	BANQUE POPULAIRE	16/02/2017		12/08/2017	1 500 000,00	F	FIXE	1,240	1,245		T	C	O	A-1
08850105 BAT MBFC (9002001)	BANQUE POPULAIRE	15/07/2020		26/02/2021	477 000,00	F	FIXE	0,550	0,549		T	C	O	A-1
08902723 DST RELANCE 2021 (900)	BANQUE POPULAIRE	14/12/2021		17/06/2022	1 400 000,00	F	FIXE	0,730	0,738		S	C	N	A-1
08904892 MAISON DE SANTE CHAMP	BANQUE POPULAIRE	31/12/2021		18/07/2023	1 400 000,00	F	FIXE	0,760	0,768		S	C	N	A-1
08909512 COMPLMT TVX BAT KEYST	BANQUE POPULAIRE	07/03/2022		24/09/2022	420 000,00	F	FIXE	0,890	0,893		T	P	N	A-1
08921329 DST RELANCE N 2 (9002)	BANQUE POPULAIRE	07/07/2022		21/01/2023	700 000,00	F	FIXE	1,600	1,617		S	C	N	A-1
08922092 SOUDO METAL (9002202)	BANQUE POPULAIRE	07/07/2022		21/01/2023	700 000,00	F	FIXE	1,540	1,559		S	P	N	A-1
187742G/5150137 CONSTRUCTION	Caisse d'Epargne	13/10/2021		25/04/2022	2 500 000,00	F	FIXE	0,640	0,643		T	P	N	A-1
20444802 GS MIGNO (65017003)	Crédit Mutuel	26/08/2011		31/03/2017	301 089,66	F	FIXE	3,850	3,911		T	P	O	A-1
20444804 GS MIGNO (65017004)	Crédit Mutuel	01/12/2015		31/03/2017	20 179,04	F	FIXE	1,400	1,409		T	P	O	A-1
3258960 GS DU PLATEAU (6501905077078 (65016001)	Caisse des Dépôts et Consignation	08/01/2015		01/11/2016	600 000,00	V	LIVRETA	3,000	1,841		T	P	O	A-1
5141417 GS BVD (65016002)	Caisse des Dépôts et Consignation	22/06/2016		01/07/2017	589 590,00	F	FIXE	0,000	0,000		A	P	O	A-1
5510697 BAT CUINET (65018001)	Caisse d'Epargne	18/01/2018		25/02/2018	300 000,00	F	FIXE	0,560	0,587		M	P	N	A-1
5549048 NUMERIQUE (65018003)	Caisse d'Epargne	10/04/2018		25/07/2020	1 350 000,00	F	FIXE	1,740	1,760		T	C	O	A-1
5834021 Bâtiment ARTICA (65019)	Caisse d'Epargne	21/11/2019		25/03/2020	495 000,00	F	FIXE	0,400	0,417		T	P	O	A-1
9456508 BAT MOREL (65014002)	Caisse d'Epargne	10/10/2014		25/01/2015	350 000,00	F	FIXE	2,010	2,060		T	P	O	A-1
9456556 JOUEF (65014001)	Caisse d'Epargne	13/10/2014		25/01/2015	550 000,00	F	FIXE	2,190	2,236		T	P	O	A-1
9546948 MAISON SANTE NOZEROY (Caisse d'Epargne	05/05/2015		15/01/2016	509 000,00	F	FIXE	1,890	1,889		A	P	O	A-1
9643012 GS CROT RACHET JOUEF M	Caisse d'Epargne	05/07/2019		05/01/2016	1 157 955,00	F	FIXE	1,740	1,776		A	P	O	A-1

CTE CNES CHAMPAGNOLE NOZEROY JURA - PRINCIPAL CNJ - BP - 2023

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
MONS17053EUR GS MIGNO (6501700	Caisse Française de Financement Local	07/07/2011		01/11/2017	105 230,16	F	FIXE	2,610	2,328		T	P	O	A-1
MONS17621EUR ATELIER DECOUPE (Crédit Local de France	28/10/2003		01/02/2004	300 000,00	F	FIXE	4,530	4,612		T	P	O	A-1
MONS17625EUR CENTRE AQUATIQUE	La Banque Postale	01/12/2014		01/05/2015	2 400 000,00	F	FIXE	2,370	2,409		T	C	O	A-1
1643 Emprunts en devises (total)					0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					0,00									
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					0,00									
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					0,00									
1671 Avances consolidées du Trésor (total)					0,00									
1672 Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor (total)					0,00									
1675 Dettes pour METP et PPP (total)					0,00									
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)					0,00									
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00									
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)					0,00									
1681 Autres emprunts (total) (9)					0,00									
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00									
1687 Autres dettes (total)					0,00									

CTE CNES CHAMPAGNOLE NOZEROY JURA - PRINCIPAL CNJ - BP - 2023

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
Total général					19 365 043,86									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe ; R : préfixé (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle , B : bimestrielle, T : trimestrielle, X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(9) Y compris les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n°2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts

CTE CNES CHAMPAGNOLE NOZEROY JURA - PRINCIPAL CNJ - BP - 2023

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	B1.2

B1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverture ? O/N (11)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (12)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Emprunts et dettes au 01/01/N			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Taux d'intérêt		Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (15)	Capital	Charges d'intérêt (16)	Intérêts perçus (le cas échéant) (17)	
						Type de taux (13)	Index (14)					
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)		0,00		14 823 189,49					1 062 429,05	192 247,81	0,00	46 638,81
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		14 823 189,49					1 062 429,05	192 247,81	0,00	46 638,81
00020006819 ACHAT BUREAU SDIF	N	0,00	A-1	374 528,56	13,83	F	FIXE	0,650	25 637,41	2 372,03	0,00	382,08
00020006820 SOURCE AIN (900220)	N	0,00	A-1	300 000,00	2,58	F	FIXE	1,270	0,00	3 810,00	0,00	641,90
08745229 NUMERIQUE (65017006)	N	0,00	A-1	1 170 000,00	19,36	F	FIXE	1,240	60 000,00	14 229,00	0,00	1 870,11
08850105 BAT MBFC (9002001)	N	0,00	A-1	413 400,00	12,90	F	FIXE	0,550	31 800,00	2 208,11	0,00	205,32
08902723 DST RELANCE 2021 (900)	N	0,00	A-1	1 330 000,00	18,96	F	FIXE	0,730	70 000,00	9 581,25	0,00	376,97
08904892 MAISON DE SANTE CHAMP	N	0,00	A-1	1 400 000,00	20,05	F	FIXE	0,760	35 000,00	10 640,00	0,00	4 707,77
08909512 COMPLMT TVX BAT KEYST	N	0,00	A-1	409 217,96	17,48	F	FIXE	0,890	21 708,41	3 569,71	0,00	75,80
08921329 DST RELANCE N 2 (9002)	N	0,00	A-1	700 000,00	19,56	F	FIXE	1,600	35 000,00	11 060,00	0,00	4 741,74
08922092 SOUDO METAL (9002202)	N	0,00	A-1	700 000,00	14,56	F	FIXE	1,540	41 823,04	10 619,60	0,00	4 517,09
187742G/5150137 CONSTRUCTION	N	0,00	A-1	2 401 477,48	17,07	F	FIXE	0,640	132 100,57	15 052,83	0,00	2 683,78
20444802 GS MIGNO (65017003)	N	0,00	A-1	129 268,96	3,75	F	FIXE	3,850	32 676,56	4 508,84	0,00	10,22
20444804 GS MIGNO (65017004)	N	0,00	A-1	12 011,82	8,00	F	FIXE	1,400	1 429,03	160,69	0,00	0,41
3258960 GS DU PLATEAU (650190)	N	0,00	A-1	179 457,24	4,76	F	FIXE	4,240	32 974,15	7 608,99	0,00	1 493,33
5077078 (65016001)	N	0,00	A-1	448 972,21	13,58	V	LIVRETA	3,000	26 860,26	16 207,22	0,00	2 757,76
5141417 GS BVD (65016002)	N	0,00	A-1	412 713,00	13,50	F	FIXE	0,000	29 479,50	0,00	0,00	0,00
5510697 BAT CUINET (65018001)	N	0,00	A-1	117 219,17	3,07	F	FIXE	0,560	37 795,48	559,52	0,00	8,37
5549048 NUMERIQUE (65018003)	N	0,00	A-1	1 215 000,00	22,32	F	FIXE	1,740	54 000,00	20 788,66	0,00	3 732,87
5834021 Bâtiment ARTICA (65019)	N	0,00	A-1	373 467,46	8,98	F	FIXE	0,400	40 835,85	1 432,67	0,00	25,59
9456508 BAT MOREL (65014002)	N	0,00	A-1	126 137,88	3,82	F	FIXE	2,010	30 592,58	2 305,74	0,00	354,87
9456556 JOUEF (65014001)	N	0,00	A-1	279 121,09	6,82	F	FIXE	2,190	37 309,94	5 807,74	0,00	978,55
9546948 MAISON SANTE NOZEROY (N	0,00	A-1	287 384,16	7,04	F	FIXE	1,890	33 613,43	5 431,56	0,00	4 612,30
9643012 GS CROT RACHET JOUEF M	N	0,00	A-1	504 703,29	4,01	F	FIXE	1,740	97 488,51	8 781,84	0,00	7 007,88
MON517053EUR GS MIGNO (6501700)	N	0,00	A-1	46 856,36	3,58	F	FIXE	2,610	12 051,48	1 105,64	0,00	150,58
MON517621EUR ATELIER DECOUPE (N	0,00	A-1	22 252,85	0,83	F	FIXE	4,530	22 252,85	633,67	0,00	0,00
MON517625EUR CENTRE AQUATIQUE	N	0,00	A-1	1 470 000,00	12,08	F	FIXE	2,370	120 000,00	33 772,50	0,00	5 303,52
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00

CTE CNES CHAMPAGNOLE NOZEROY JURA - PRINCIPAL CNJ - BP - 2023

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverture ? O/N (11)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (12)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Emprunts et dettes au 01/01/N			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Taux d'intérêt			Capital	Charges d'intérêt (16)	Intérêts perçus (le cas échéant) (17)	
						Type de taux (13)	Index (14)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (15)				
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (10)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1671 Avances consolidées du Trésor (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1672 Emprunts sur comptes spéciaux (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1675 Dettes pour METP et PPP (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
Total général		0,00		14 823 189,49					1 062 429,05	192 247,81	0,00	46 638,81

(10) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(11) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(12) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(13) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(14) Mentionner l'index en cours au 01/01/N après opérations de couverture.

(15) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(16) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(17) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

CTE CNES CHAMPAGNOLE NOZEROY JURA - PRINCIPAL CNJ - BP - 2023

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX	B1.3

B1.3 – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 01/01/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux à la date de vote du budget (9)	Intérêts à payer au cours de l'exercice (10)	Intérêts à percevoir au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
TOTAL (A)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Barrière simple (B)														
TOTAL (B)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Option d'échange (C)														
TOTAL (C)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)														
TOTAL (D)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)														
TOTAL (E)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Autres types de structures (F)														
TOTAL (F)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courtir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 01/01/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau du taux à la date de vote du budget.

(10) Indiquer les intérêts à payer au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels à payer au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts à percevoir au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

CTE CNES CHAMPAGNOLE NOZEROY JURA - PRINCIPAL CNJ - BP - 2023

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS	B1.4

B1.4 – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Indices sous-jacents		(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
Structure							
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (<i>tunnel</i>)	Nombre de produits	25	0	0	0	0	
	% de l'encours	99,98	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	14 823 189,49	0,00	0,00	0,00	0,00	
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(C) Option d'échange (<i>swaption</i>)	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(F) Autres types de structures	Nombre de produits						0
	% de l'encours						0,00
	Montant en euros						0,00

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 01/01/N après opérations de couverture éventuelles.

CTE CNES CHAMPAGNOLE NOZEROY JURA - PRINCIPAL CNJ - BP - 2023

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE	B1.5

B1.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunt couvert			Instrument de couverture								Primes éventuelles	
	Référence de l'emprunt couvert	Capital restant dû au 01/01/N	Date de fin du contrat	Organisme co-contractant	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (change ou taux)	Notionnel de l'instrument de couverture	Date de début du contrat	Date de fin du contrat	Périodicité de règlement des intérêts (4)	Montant des commissions diverses	Primes payées pour l'achat d'option	Primes reçues pour la vente d'option
Taux fixe (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux variable simple (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux complexe (total) (2)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Total		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00

(1) Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.

(2) Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.

(3) Indiquer s'il s'agit d'un swap, d'une option (cap, floor, tunnel, swaption).

(4) Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.

CTE CNES CHAMPAGNOLE NOZEROY JURA - PRINCIPAL CNJ - BP - 2023

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE	B1.5

B1.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1) (suite)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Référence de l'emprunt couvert	Effet de l'instrument de couverture							
		Taux payé		Taux reçu (7)		Charges et produits constatés depuis l'origine du contrat		Catégorie d'emprunt (8)	
		Index (5)	Niveau de taux (6)	Index	Niveau de taux	Charges c/668	Produits c/768	Avant opération de couverture	Après opération de couverture
Taux fixe (total)						0,00	0,00		
Taux variable simple (total)						0,00	0,00		
Taux complexe (total) (2)						0,00	0,00		
Total						0,00	0,00		

(5) Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux.

(6) Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) A compléter si l'instrument de couverture est un *swap*.

(8) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

CTE CNES CHAMPAGNOLE NOZEROY JURA - PRINCIPAL CNJ - BP - 2023

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME	B1.6

B1.6 – DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME (1)

REPARTITION PAR PRÊTEUR	Dettes en capital à l'origine (2)	Dettes en capital au 01/01/N	Annuité à payer au cours de l'exercice	Dont	
				Intérêts (3)	Capital
TOTAL	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Auprès des organismes de droit privé</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Auprès des organismes de droit public</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Dettes provenant d'émissions obligataires (ex : émissions publiques ou privées)</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des cas où une collectivité ou un établissement public accepte de prendre en charge l'emprunt au profit d'un autre organisme sans qu'il y ait pour autant transfert du contrat.

(2) La dette en capital à l'origine correspond à la part de dette prise en charge par la collectivité.

(3) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

039-200069623-20230329-20233FINDE05-1-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/04/2023

Affichage : 31/03/2023

Le Président, Clément PERNOT

CTE CNES CHAMPAGNOLE NOZEROY JURA - PRINCIPAL CNJ - BP - 2023

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – AUTRES DETTES	B1.7

B1.7 – AUTRES DETTES

(Issues des engagements juridiques pris autres que ceux destinés à financer la prise en charge d'un emprunt)

CTE CNES CHAMPAGNOLE NOZEROY JURA - PRINCIPAL CNJ - BP - 2023

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS	B2

METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	CHOIX DE L'ASSEMBLEE	Délégation du	
	Biens de faible valeur - Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an : 500.00 €	2020-12-21	
	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	
L	FRAIS LIES AUX DOCT URBANISME	10	21/12/2020
L	FRAIS D ETUDES	5	21/12/2020
L	FRAIS RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT	5	21/12/2020
L	FRAIS D INSERTION	5	21/12/2020
L	ETAT BIENS MOBILIER MATERIEL ET ETUDES	5	21/12/2020
L	ETAT BATIMENT ET INSTALLATIONS	30	21/12/2020
L	ETAT PROJET INFRA INTERET NATIONAL	40	21/12/2020
L	REGION BIENS MOBILIER MATERIEL ET ETUDES	5	21/12/2020
L	REGION BATIMENT ET INSTALLATIONS	30	21/12/2020
L	REGION PROJETS INFRA ET INTERET NATIONAL	40	21/12/2020
L	DEPARTEMENT BIENS MOBILIER MATERIEL ET ETUDES	5	21/12/2020
L	DEPARTEMENT BATIMENTS ET INSTALLATIONS	30	21/12/2020
L	DPT SUBV EQUIP HAUT DEBIT - FIBRE - NUMERIQUE	40	21/12/2020
L	DPT SUBV EQUIP VELOURUTE	30	21/12/2020
L	DEPARTEMENT PROJETS INFRA ET INTERET NATIONAL	40	21/12/2020
L	COMMUNE GFP BIENS MOBILIERS MATERIEL ET ETUDES	5	21/12/2020
L	COMMUNE GFP BATIMENTS ET INSTALLATIONS	30	21/12/2020
L	COMMUNE GFP PROJETS INFRA ET INTERET NATIONAL	40	21/12/2020
L	AUTRES COMMUNES BIENS MOBILIER MATERIEL ET ETUDES	5	21/12/2020
L	AUTRES COMMUNES BATIMENTS ET INSTALLATIONS	30	21/12/2020
L	AUTRES COMMUNES PROJETS INFRA ET INTERET NATIONAL	40	21/12/2020
L	GFP BIENS MOBILIER MATERIEL ET ETUDES	5	21/12/2020
L	GFP BATIMENTS ET INSTALLATIONS	30	21/12/2020
L	GFP PROJETS INFRA ET INTERET NATIONAL	40	21/12/2020
L	C ECOLES BIENS MOBILIER MATERIEL ET ETUDES	5	21/12/2020
L	C ECOLES BATIMENTS ET INSTALLATIONS	30	21/12/2020
L	C ECOLES PROJETS INFRA ET INTERET NATIONAL	40	21/12/2020
L	CCAS BIENS MOBILIER MATERIEL ET ETUDES	5	21/12/2020
L	CCAS BATIMENTS ET INSTALLATIONS	30	21/12/2020
L	CCAS PROJETS INFRA ET INTERET NATIONAL	40	21/12/2020
L	EPCA BIENS MOBILIER MATERIEL ET ETUDES	5	21/12/2020

CTE CNES CHAMPAGNOLE NOZEROY JURA - PRINCIPAL CNJ - BP - 2023

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	CHOIX DE L'ASSEMBLEE		Délibération du
L	EPCA BATIMENTS ET INSTALLATIONS	30	21/12/2020
L	EPCA PROJETS INFRA ET INTERET NATIONAL	40	21/12/2020
L	EPCI BIENS MOBILIER MATERIEL ET ETUDES	5	21/12/2020
L	EPCI BATIMENTS ET INSTALLATIONS	30	21/12/2020
L	EPCI PROJETS INFRA ET INTERET NATIONAL	40	21/12/2020
L	AUTRES GFP BIENS MOBILIER MATERIEL ET ETUDES	5	21/12/2020
L	AUTRES GFP BATIMENTS ET INSTALLATIONS	30	21/12/2020
L	AUTRES GFP PROJETS INFRA ET INTERET NATIONAL	40	21/12/2020
L	SNCF BIENS MOBILIER MATERIEL ET ETUDES	5	21/12/2020
L	SNCF BATIMENTS ET INSTALLATIONS	30	21/12/2020
L	SNCF PROJETS INFRA ET INTERET NATIONAL	40	21/12/2020
L	SNCF RESEAU BIENS MOBILIER MATERIEL ET ETUDES	5	21/12/2020
L	SNCF RESEAU BATIMENTS ET INSTALLATIONS	30	21/12/2020
L	SNCF RESEAU PROJETS INFRA ET INTERET NATIONAL	40	21/12/2020
L	AUTRES ETS BIENS MOBILIER MATERIEL ET ETUDES	5	21/12/2020
L	AUTRES ETS BATIMENTS ET INSTALLATIONS	30	21/12/2020
L	AUTRES ETS PROJETS INFRA ET INTERET NATIONAL	40	21/12/2020
L	ORGANISMES PUBL DIVERS BIENS MOBILIER MATERIEL ET ETUDES	5	21/12/2020
L	ORGANISMES PUBL DIVERS BATIMENTS ET INSTALLATIONS	30	21/12/2020
L	ORGANISMES PUBL DIVERS PROJETS INFRA ET INTERET NATIONAL	40	21/12/2020
L	SUB EQUIP PERS DROIT PRIVE BIENS MOBILIER MATERIEL ET ETUDES	5	21/12/2020
L	SUB EQUIP PERS DROIT PRIVE BATIMENTS ET INSTALLATIONS	30	21/12/2020
L	SUB EQUIP PERS DROIT PRIVE PROJETS INFRA ET INTERET NATIONAL	40	21/12/2020
L	SUB EQUIP EP SCOLAIRES BIENS MOBILIER MATERIEL ET ETUDES	5	21/12/2020
L	SUB EQUIP EP SCOLAIRES BATIMENTS ET INSTALLATIONS	30	21/12/2020
L	SUB EQUIP EP SCOLAIRES PROJETS INFRA ET INTERET NATIONAL	40	21/12/2020
L	SUB EQUIP NATURE EP ORG PUB BIENS MOBILIER MATERIEL ET ETUDES	5	21/12/2020
L	SUB EQUIP NATURE EP ORG PUB BATIMENTS ET INSTALLATIONS	30	21/12/2020
L	SUB EQUIP NATURE EP ORG PUB PROJETS INFRA ET INTERET NATIONAL	40	21/12/2020
L	SUB EQUIP NATURE PERS PRIVE BIENS MOBILIER MATERIEL ET ETUDES	5	21/12/2020
L	SUB EQUIP NATURE PERS PRIVE BATIMENTS ET INSTALLATIONS	30	21/12/2020
L	SUB EQUIP NATURE PERS PRIVE PROJETS INFRA ET INTERET NATIONAL	40	21/12/2020
L	ATTRIBUTION DE COMPENSATION D INVESTISSEMENT	30	21/12/2020
L	CONCESSION DROITS SIMILAIRES (LOGICIEL, LICENCES)	5	21/12/2020
L	DROIT DE SUPERFICIE	5	21/12/2020
L	AUTRES IMMOS INCORPORELLES EN MISE A DISPO	5	21/12/2020
L	AUTRES IMMOS INCORPORELLES	5	21/12/2020
L	PLANTATIONS ARBRES ET ARBUSTES	15	21/12/2020

CTE CNES CHAMPAGNOLE NOZEROTY JURA - PRINCIPAL CNJ - BP - 2023

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	CHOIX DE L'ASSEMBLEE		Délibération du
L	AUTRES AGENCEMENTS ET AMENAGEMENTS TERRAINS	20	21/12/2020
L	BATIMENTS PRIVES IMMEUBLES DE RAPPORT	30	21/12/2020
L	AUTRES BATIMENTS PRIVES	30	21/12/2020
L	INSTAL GLE, AGCMT AMNGMT CONSTR BAT PUBLICS	15	21/12/2020
L	INSTAL GLE, AGCMT AMNGMT CONSTR BAT PRIVES	15	21/12/2020
L	CONSTRUCTION SUR SOLS D AUTRUI IMMEUBLE DE RAPPORT	30	21/12/2020
L	CONSTRUCTION SUR SOLS D AUTRUI DROITS DE SUPERFICIE	30	21/12/2020
L	CONSTRUCTION SUR SOLS D AUTRUI INSTAL GAL AGCMT AMNGT CONSTRUCTIONS	30	21/12/2020
L	MATERIEL ROULANT D INCENDIE ET DEFENSE CIVILE	10	21/12/2020
L	AUTRES MAT ET OUTIL INCENDIE ET DEFENSE CIVILE	5	21/12/2020
L	MATERIEL ET OUTILLAGE DE VOIRIE MATERIEL ROULANT	15	21/12/2020
L	AUTRE MATERIEL ET OUTILLAGE DE VOIRIE	10	21/12/2020
L	AUTRES INSTL MAT ET OUTIL : APPAREIL DE LEVAGE ASCENSEUR	20	21/12/2020
L	AUTRES INSTL MAT ET OUTIL : AGT ET AMNGT MAT OU OUTILLAGE TECH	15	21/12/2020
L	AUTRES INSTL MAT ET OUTIL : OUTILLAGE INDUSTRIEL	10	21/12/2020
L	AUTRES INSTL MAT ET OUTIL : AUTRES MATERIEL ET OUTILLAGE	5	21/12/2020
L	IMMO AU TITRE DE MISE A DISPO : AUTRES MATERIEL TECHNIQUE	10	21/12/2020
L	IMMO AU TITRE DE MISE A DISPO : AUTRES INSTAL, MATERIEL ET OUTILLAGE TECHNIQUES	10	21/12/2020
L	AUTRES IMMO AU TITRE DE MISE A DISPO : MAT INFO SCOLAIRE	5	21/12/2020
L	AUTRES IMMO AU TITRE DE MISE A DISPO : AUTRE MAT INFORMATIQUE	5	21/12/2020
L	AUTRES IMMO AU TITRE DE MISE A DISPO : MAT BUREAU ET MOBILIER SCOLAIRES	15	21/12/2020
L	AUTRES IMMO AU TITRE DE MISE A DISPO : AUTRE MAT BUREAU ET MOBILIER	15	21/12/2020
L	AUTRES IMMO AU TITRE DE MISE A DISPO : MATERIEL DE TELEPHONIE	10	21/12/2020
L	AUTRES IMMO AU TITRE DE MISE A DISPO : AUTRES	10	21/12/2020
L	INSTAL GAL, AGCMT ET AMNGT DIVERS	10	21/12/2020
L	AUTRES MATERIELS DE TRANSPORT NEUF	10	21/12/2020
L	AUTRES MATERIELS DE TRANSPORT OCCASION	5	21/12/2020
L	MATERIEL INFORMATIQUE SCOLAIRE	5	21/12/2020
L	AUTRE MATERIEL INFORMATIQUE (SERVEUR ET EQUIPMT RESEAUX)	5	21/12/2020
L	MATERIEL DE BUREAU ET MOBILIER SCOLAIRES	15	21/12/2020
L	AUTRES MATERIELS DE BUREAU ET MOBILIER	15	21/12/2020
L	MOBILIER URBAIN	10	21/12/2020
L	MATERIEL DE TELEPHONIE TEL FIXES	8	21/12/2020
L	MATERIEL DE TELEPHONIE TEL PORTABLES	2	21/12/2020
L	AUTRES IMMO : COFFRE FORT ARMOIRE FORTE	20	21/12/2020
L	AUTRES IMMO : AMNGT TOURISTIQUES	15	21/12/2020
L	AUTRES IMMO : SIGNALTIQUE, POTEAUX, PANNEAUX.	10	21/12/2020
L	AUTRES IMMO : MAT PHOTO, AUDIO, HIFI, VIDEO, GROS ELECTROMENAGER, AUTRES EQUIPEMENTS...	5	21/12/2020

CTE CNES CHAMPAGNOLE NOZEROY JURA - PRINCIPAL CNJ - BP - 2023

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	CHOIX DE L'ASSEMBLEE		Délibération du
L	AUTRES IMMO : PETIT ELECTROMENAGER, AUTRES	1	21/12/2020
L	IMMO RECU EN AFFECTATION : AUTRE MATERIEL TECHNIQUE	10	21/12/2020
L	IMMO RECU EN AFFECTATION : AUTRE INSTAL, MAT ET OUTILLAGE TECHNIQUES	20	21/12/2020
L	IMMO RECU EN AFFECTATION : INSTAL GAL, AGCMT ET AMNGT DIVERS	15	21/12/2020
L	IMMO RECU EN AFFECTATION : MATERIEL INFORMATIQUE SCOLAIRE	5	21/12/2020
L	IMMO RECU EN AFFECTATION : AUTRE MATERIEL INFORMATIQUE	5	21/12/2020
L	IMMO RECU EN AFFECTATION : MAT DE BUREAU ET MOBILIER SCOLAIRE	15	21/12/2020
L	IMMO RECU EN AFFECTATION : AUTRE MATERIEL DE BUREAU ET MOBILIER	15	21/12/2020
L	IMMO RECU EN AFFECTATION : MATERIEL DE TELEPHONIE	10	21/12/2020
L	IMMO RECU EN AFFECTATION : AUTRES IMMO	10	21/12/2020

CTE CNES CHAMPAGNOLE NOZEROY JURA - PRINCIPAL CNJ - BP - 2023

IV – ANNEXES						IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DES PROVISIONS CONSTITUEES AU 01/01/N						B3.1
PROVISIONS CONSTITUEES AU 01/01/N						
Nature de la provision	Montant de la provision de l'exercice (1) A	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 01/01/N B	Montant total des provisions constituées C = A + B	Montant des reprises de l'exercice D	SOLDE E = C - D
PROVISIONS SEMI-BUDGETAIRES (2)						
Provisions pour risques et charges (3)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour litiges	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour pertes de change	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour gros entretiens ou grandes révisions	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour garanties d'emprunt	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Autres provisions pour risques	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépréciations (3)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des immobilisations	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des stocks et encours	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes de tiers	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes financiers	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Total des provisions semi-budgétaires	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
PROVISIONS BUDGETAIRES (2)						
Provisions pour risques et charges (3)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour litiges	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour pertes de change	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour gros entretiens ou grandes révisions	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour garanties d'emprunt	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Autres provisions pour risques	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépréciations (3)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des immobilisations	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des stocks et encours	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes de tiers	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes financiers	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Total des provisions budgétaires	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL PROVISIONS	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

039-200069623-20230329-20233FINDE05-1-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/04/2023

Affichage : 31/03/2023

Le Président, Clément PERNOT

CTE CNES CHAMPAGNOLE NOZEROY JURA - PRINCIPAL CNJ - BP - 2023

(1) Provision nouvelle ou abondement d'une provision déjà constituée.

(2) A renseigner selon que la collectivité applique le régime des provisions semi-budgétaires ou budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires afférentes.

(3) Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges au titre du procès, provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement).

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

039-200069623-20230329-20233FINDE05-1-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/04/2023

Affichage : 31/03/2023

Le Président, Clément PERNOT

CTE CNES CHAMPAGNOLE NOZEROY JURA - PRINCIPAL CNJ - BP - 2023

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETALEMENT DES PROVISIONS	B3.2

B3.2 – ETALEMENT DES PROVISIONS (1)

(1) Il s'agit des provisions figurant dans le tableau précédent « Etat des provisions » qui font l'objet d'un étalement, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité.

CTE CNES CHAMPAGNOLE NOZEROY JURA - PRINCIPAL CNJ - BP - 2023

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DES CHARGES TRANSFEREES	B4

ETAT DES CHARGES TRANSFEREES

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6812) (III)	Solde (1)
TOTAL				0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I – (II + III).

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6862) (III)	Solde (1)
TOTAL				0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I – (II + III).

CTE CNES CHAMPAGNOLE NOZEROY JURA - PRINCIPAL CNJ - BP - 2023

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – DETAIL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS	B5

CHAPITRE D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (Détail) (1)

- (1) Ouvrir un cadre par opération pour compte de tiers.
- (2) Ensemble des réalisations connues (hors restes à réaliser).
- (3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.
- (4) Total = Restes à réaliser N-1 + Nouveaux crédits votés.
- (5) Inscrire le chapitre et la nature des travaux.
- (6) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en dépenses qu'en recettes.
- (7) Indiquer le chapitre.

CTE CNES CHAMPAGNOLE NOZEROY JURA - PRINCIPAL CNJ - BP - 2023

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DES PRETS	B6

Prêts (compte 274)

Bénéficiaires	Date de la délibération	Encours restant dû au 01/01/N	Montant de l'annuité à recouvrer		ICNE de l'exercice
			Capital	Intérêts	
Assortis d'intérêts (total)		0,00	0,00	0,00	0,00
Non assortis d'intérêts (total)		0,00	0,00		

CTE CNES CHAMPAGNOLE NOZEROY JURA - PRINCIPAL CNJ - BP - 2023

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN	B7.1

ETAT SYNTHETIQUE DES ENGAGEMENTS DONNES

Article		Dettes en capital à l'origine	Dettes en capital au 01/01/N	Annuité à verser au cours de l'exercice
8015	Emprunts garantis (1)	0,00	0,00	
8016	Contrats de crédit-bail (2)	5 453 352,00	6 601 095,08	224 030,40
8017	Subvention à verser en annuité (3)	0,00	0,00	0,00
8018	Autres engagements donnés			
	Marchés de partenariat (4)		0,00	0,00
	Au profit d'organismes publics (3)	0,00	0,00	0,00
	Au profit d'organismes privés (3)	0,00	0,00	0,00
	Dans le cadre d'une délégation de service public (3)	0,00	0,00	0,00
	Engagements liés à des opérations d'urbanisme et d'aménagement (3)	0,00	0,00	0,00

(1) A compléter depuis l'état des emprunts garantis.

(2) A compléter depuis l'état des contrats de crédit-bail.

(3) A compléter depuis l'état des autres engagements donnés.

(4) A compléter depuis l'état des marchés de partenariat.

CTE CNES CHAMPAGNOLE NOZEROY JURA - PRINCIPAL CNJ - BP - 2023

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN	B7.2

ETAT SYNTHETIQUE DES ENGAGEMENTS RECUS (1)

Article		Créance en capital à l'origine	Créance en capital au 01/01/N	Annuité à recevoir au cours de l'exercice
8026	Redevance de crédit-bail à recevoir (crédit-bail immobilier)	0,00	0,00	0,00
8027	Subvention à recevoir par annuité	0,00	0,00	0,00
8028	Autres engagements reçus			
	Recette grevée d'affectation spéciale (2)		0,00	
	Engagements reçus des entreprises	0,00	0,00	0,00
	A l'exception de ceux reçus des entreprises	0,00	0,00	0,00

(1) A remplir depuis l'état relatif aux autres engagements reçus.

(2) A remplir depuis l'état relatif aux recettes grevées d'affectation spéciale. Le montant de la créance en capital au 01/01/N correspond au reste à employer au 01/01/N, l'annuité à recevoir au cours de l'exercice correspond au solde entre les restes à employer au 01/01/N et les restes à employer au 31/12/N.

CTE CNES CHAMPAGNOLE NOZEROY JURA - PRINCIPAL CNJ - BP - 2023

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N	B9

B9 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général adjoint des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur départemental - SDIS		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur départemental adjoint - SDIS		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article L. 313-1 du CGFP		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		17,00	2,02	19,02	5,00	15,00	20,00
Adjoint administratif	C	1,00	0,00	1,00	0,00	1,00	1,00
Adjoint administratif ppal de 1ere classe	C	5,00	0,00	5,00	0,00	5,00	5,00
Adjoint administratif ppal de 2eme classe	C	0,00	0,22	0,22	1,00	0,00	1,00
Attaché	A	5,00	0,00	5,00	0,00	5,00	5,00
Attaché	A	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
Attaché hors classe	A	0,00	0,90	0,90	1,00	0,00	1,00
Rédacteur	B	3,00	0,90	3,90	0,00	4,00	4,00
Rédacteur principal de 1ere classe	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
FILIERE TECHNIQUE (c)		7,00	2,29	9,29	5,00	6,00	11,00
Adjoint technique	C	2,00	1,37	3,37	1,00	3,00	4,00
Adjoint technique pincipal de 2eme classe	C	1,00	0,92	1,92	2,00	1,00	3,00
IngénieurPrincipal	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Tehnicien	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
technicien	B	2,00	0,00	2,00	0,00	2,00	2,00
FILIERE SOCIALE (d)		1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
EJE classe exeptionelle	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
FILIERE MEDICO-SOCIALE (e)		6,00	0,80	6,80	5,00	2,00	7,00
Aux de puer classe normale	B	4,00	0,80	4,80	4,00	1,00	5,00
Aux de puer classe supérieur	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
puericultrice	A	1,00	0,00	1,00	0,00	1,00	1,00
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SPORTIVE (g)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

CTE CNES CHAMPAGNOLE NOZEROY JURA - PRINCIPAL CNJ - BP - 2023

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
FILIERE CULTURELLE (h)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ANIMATION (i)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE POLICE (j)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SAPEURS-POMPIERS (k)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
EMPLOIS NON CITES (l) (5)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k + l)		31,00	5,11	36,11	16,00	23,00	39,00

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6 / 12).

(5) Emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant.

CTE CNES CHAMPAGNOLE NOZEROY JURA - PRINCIPAL CNJ - BP - 2023

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N	B9

D1.1 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)				0,00		
Adjoint administratif	C	ADM	419	0,00	332-23-1°	CDD
Adjoint administratif ppal de 1ere classe	C	ADM	460	0,00	A Conseillere en séjour	CDI
Adjoint administratif ppal de 1ere classe	C	ADM	448	0,00	A Conseillere en séjour	CDI
Adjoint administratif ppal de 1ere classe	C	ADM	448	0,00	A Agent d'accueil France service	CDI
Adjoint administratif ppal de 1ere classe	C	ADM	448	0,00	A Conseillere en séjour	CDI
Adjoint administratif ppal de 1ere classe	C	ADM	388	0,00	332-8-2°	CDD
Adjoint technique	C	TECH	387	0,00	332-8-2°	CDD
Adjoint technique	C	TECH	378	0,00	A agent de creche	CDI
Adjoint technique	C	TECH	367	0,00	332-8-2°	CDD
Adjoint technique pincipal de 2eme classe	C	TECH	396	0,00	332-8-2°	CDD
Attaché	A	ADM	732	0,00	332-8-2°	CDD
Attaché	A	ADM	778	0,00	332-8-2°	CDD
Attaché	A	ADM	821	0,00	A respnsable espaces France services	CDI
Attaché	A	ADM	611	0,00	A Assistante de direction	CDI
Attaché	A	ADM	567	0,00	A Responsable communication / relations publiques	CDI
Aux de puer classe normale	B	MS	389	0,00	332-8-2°	CDD
Rédacteur	B	ADM	401	0,00	332-8-2°	CDD
Rédacteur	B	ADM	478	0,00	332-8-2°	CDD
Rédacteur	B	ADM	500	0,00	332-8-2°	CDD
Rédacteur	B	ADM	389	0,00	332-8-2°	CDD
puericultrice	A	MS	518	0,00	332-8-2°	CDD
technicien	B	TECH	478	0,00	A technicien randonnées et nordique	CDI
technicien	B	TECH	500	0,00	332-8-2°	CDD
Agents occupant un emploi non permanent (7)				0,00		
TOTAL GENERAL				0,00		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.
 TECH : Technique.
 URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).
 S : Social.
 MS : Médico-social.
 MT : Médico-technique.
 SP : Sportif.
 CULT : Culturel.
 ANIM : Animation.
 POL : Police.
 POMP : Sapeurs-pompiers.
 X : Emplois non cités.

CTE CNES CHAMPAGNOLE NOZEROY JURA - PRINCIPAL CNJ - BP - 2023

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (code général de la fonction publique - CGFP) :

332-23-1* : Accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de douze mois.

332-23-2* : Accroissement saisonnier d'activité pour une durée maximale de six mois.

332-24 : Contrat de projet pour une durée minimale d'un an et une durée maximale fixée par les parties dans la limite de six ans

332-13 : Remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible.

332-14 : Vacance temporaire d'un emploi.

332-8-1* : Absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.

332-8-2* : Justifié par les besoins des services ou la nature des fonctions, sous réserve qu'aucun fonctionnaire territorial n'a pu être recruté dans les conditions prévues par le CGFP.

332-8-3* : Communes de moins de 1 000 habitants et groupements de communes regroupant moins de 15 000 habitants.

332-8-4* : Communes nouvelles issues de fusion de communes de moins de 1 000 habitants, pendant trois ans suivant la création, et le cas échéant, jusqu'au premier renouvellement du conseil municipal.

332-8-5* : Autres collectivités territoriales ou établissements mentionnés à l'article L. 4, pour les emplois dont la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.

332-8-6* : Emplois des communes (< 2 000 hab.) et des groupements de communes (< 10 000 hab.) dont la création ou suppression dépend de la décision d'une autorité.

327-5 : Contractuel territorial sur emploi permanent - peut être nommé en qualité de fonctionnaire stagiaire par l'autorité territoriale.

332-10 : Contrat à durée indéterminée en application de l'article L. 332-8 avec un agent contractuel territorial qui justifie d'une durée de services publics de six ans au moins.

332-11 : Contrat à durée indéterminée lorsque l'agent contractuel territorial concerné remplit avant l'échéance de son contrat les conditions d'ancienneté mentionnées à l'article L. 332-10.

326-352 : Modalités particulières : recrutement sans concours, parcours d'accès à la fonction publique, personnes en situation de handicap (CGFP art. L.326 et L.352).

343-1-343-3 : Emplois supérieurs de la fonction publique territoriale (emplois fonctionnels de direction).

333-1-333-10 : Collaborateurs de cabinet.

333-12 : Collaborateurs de groupes d'élus.

A : Autres

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-8, 332-13, 332-14, 326, 352 du CGFP, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement des articles 327-5, 332-10 et 332-11 du CGFP.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-23, 332-24, 333-1 à 333-10 et 333-12.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

CTE CNES CHAMPAGNOLE NOZEROY JURA - PRINCIPAL CNJ - BP - 2023

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES	
LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS LA COLLECTIVITE A PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER	B10

LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS LA COLLECTIVITE A PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à (1).
Toute personne a le droit de demander communication à ses frais.

Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
Délégation de service public (3) (4)				
Détention d'une part du capital				
Garantie ou cautionnement d'un emprunt				
Subventions supérieures à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du produit figurant au compte de résultat de l'organisme				
Autres				

(1) Hôtel de la collectivité et autres lieux publics désignés par la collectivité.

(2) Indiquer la date de la décision (délibérations, contrats ou décisions de l'exécutif).

(3) Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressée...).

(4) Les délégations pour lesquels un engagement hors bilan est constaté font l'objet d'une reprise dans l'état relatif aux autres engagements donnés.

CTE CNES CHAMPAGNOLE NOZEROY JURA - PRINCIPAL CNJ - BP - 2023

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT	B11.1

LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT AUXQUELS ADHERE LA COLLECTIVITE

DESIGNATION DES ORGANISMES	Date d'adhésion	Mode de participation (1)	Montant du financement
Syndicats mixtes (article L. 5721-2 du CGCT)			
EPCI			
Autres organismes de regroupement			

(1) Indiquer si le financement est fait par TPZ, TPU, TPU + fiscalité additionnelle ou sans fiscalité propre.

CTE CNES CHAMPAGNOLE NOZEROY JURA - PRINCIPAL CNJ - BP - 2023

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREES	B11.2

LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREES

(1) Il s'agit de recenser les établissements publics créés par la collectivité pour l'exploitation directe d'un service public relevant de sa compétence.

Pour rappel, la collectivité a l'obligation de constituer une régie si le service concerné est de nature industrielle et commerciale (cf. article L. 1412-1 du CGCT) ou la faculté de constituer une régie si le service concerné est de nature administrative et n'est pas de ceux qui, par leur nature ou par la loi, ne peuvent être assurés que par la collectivité elle-même (cf. article L. 1412-2 du CGCT).

Les régies ainsi créées peuvent, au choix de la collectivité, être dotées :

- soit de la personnalité morale et de l'autonomie financière ;
- soit de la seule autonomie financière.

Cependant, il convient de préciser que seules les régies dotées de la personnalité morale et de l'autonomie financière sont dénommées établissement public et doivent être recensées dans cet état.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

039-200069623-20230329-20233FINDE05-1-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/04/2023

Affichage : 31/03/2023

Le Président, Clément PERNOT

CTE CNES CHAMPAGNOLE NOZEROT JURA - PRINCIPAL CNJ - BP - 2023

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE	B11.3

LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE

(1) Exemples de catégories : régie à seule autonomie financière, opérations d'aménagement, service social et médico-social.

ANNEXES BUDGETAIRES	IV
EQUILIBRE BUDGETAIRE DEPENSES	C1.1

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES = A + B		1 405 500,00	I 1 405 500,00
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		1 400 000,00	1 400 000,00
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	1 400 000,00	1 400 000,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérations afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00	0,00
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		5 500,00	5 500,00
10...	Reprise de dotations, fonds divers et réserves		
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	Subv. invest. transférées cpte résultat	5 500,00	5 500,00

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses de l'exercice précédent (3) (4)	Solde d'exécution D001 (3) (4)	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres	1 405 500,00	4 602 225,96	0,00	6 007 725,96

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(4) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget - vue d'ensemble.

IV - ANNEXES	IV
ANNEXES BUDGETAIRES EQUILIBRE BUDGETAIRE - RECETTES	C1.2

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		2 461 925,14	III 2 461 925,14
Ressources propres externes de l'année (a)		191 249,86	191 249,86
10221	TLE	0,00	0,00
10222	FCTVA	91 249,86	91 249,86
10226	Taxe d'aménagement (3)	100 000,00	100 000,00
10228	Autres fonds d'investissement	0,00	0,00
13146	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13156	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13246	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13256	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
27638	Créance Autres établissements publics	0,00	0,00
Ressources propres internes de l'année (b) (4)		2 270 675,28	2 270 675,28
15...	Provisions pour risques et charges		
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
28...	Amortissement des immobilisations		
2802	Frais liés à la réalisation de document	15 000,00	15 000,00
28031	Frais d'études	81 000,00	81 000,00
28032	Frais de recherche et de développement	10 000,00	10 000,00
28033	Frais d'insertion	1 100,00	1 100,00
2804121	Subv. Régions : Bien mobilier, matériel	2 500,00	2 500,00
2804132	Subv. Dpt : Bâtiments, installations	204 000,00	204 000,00
28041411	Subv. Cne GFP : Bien mobilier, matériel	4 000,00	4 000,00
28041412	Subv. Cne GFP : Bâtiments, installations	229 000,00	229 000,00
28041511	Subv. Grpt : Bien mobilier, matériel	110,00	110,00
280415332	ADM : Bâtiments, installations	7 600,00	7 600,00
280415342	IC : Bâtiments, installations	16 000,00	16 000,00
280421	Privé - Biens mob., matériel et études	7 100,00	7 100,00
280422	Privé - Bâtiments et installations	73 500,00	73 500,00
2804421	Sub nat privé - Biens mob, mat, études	2 500,00	2 500,00
2805	Licences, logiciels, droits similaires	11 000,00	11 000,00
28051		0,00	0,00
281351	Bâtiments publics	1 200,00	1 200,00
28138	Autres constructions	190 000,00	190 000,00
28152	Installations de voirie	600,00	600,00
281568	Autre matériel, outillage incendie	1 900,00	1 900,00
28158	Autres inst., matériel, outil. techniques	6 190,00	6 190,00
28171	Terrains gisement (m. à dispo)	700,00	700,00
28181	Installations générales, aménagt divers	42 000,00	42 000,00
281828	Autres matériels de transport	10 000,00	10 000,00
281838	Autre matériel informatique	11 000,00	11 000,00
281848	Autres matériels de bureau et mobiliers	21 000,00	21 000,00
28188	Autres immo. corporelles	31 000,00	31 000,00
29...	Dépréciations des immobilisations		
31...	Matières premières (et fournitures) (5)		
33...	En-cours de production de biens (5)		
35...	Stocks de produits (5)		
39...	Dépréciation des stocks et en-cours		
481...	Charges à rép. sur plusieurs exercices		
49...	Dépréciation des comptes de tiers		

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
59...	Dépréciation des comptes financiers		
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement	1 290 675,28	1 290 675,28

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes de l'exercice précédent (6) (7)	Solde d'exécution R001 (6) (7)	Affectation R1068 (6)	TOTAL IV
Total ressources propres disponibles	2 461 925,14	1 119 593,36	1 416 160,91	1 539 586,82	6 537 266,23

	Montant
Dépenses à couvrir par des ressources propres	II 6 007 725,96
Ressources propres disponibles	IV 6 537 266,23
Solde	V = IV - II (8) 529 540,27

- (1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.
 (2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.
 (3) Le compte 10226 peut être utilisé uniquement par les communes et les établissements publics à fiscalité propre.
 (4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires afférentes.
 (5) Les comptes 31, 33 et 35 ne peuvent être utilisés que pour les budgets utilisant la comptabilité de stock. Par conséquent, seuls les budgets retraçant les dépenses et les recettes d'un lotissement ou d'une ZAC peuvent utiliser les comptes susmentionnés.
 (6) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.
 (7) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget - vue d'ensemble.
 (8) Indiquer le signe algébrique.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

039-200069623-20230329-20233FINDE05-1-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/04/2023

Affichage : 31/03/2023

Le Président, Clément PERNOT

CTE CNES CHAMPAGNOLE NOZEROY JURA - PRINCIPAL CNJ - BP - 2023

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE	D1

LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT – SECTION DE FONCTIONNEMENT	D5.1

Cet état ne contient pas d'information.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
 039-200069623-20230329-20233FINDE05-1-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/04/2023

Affichage : 07/04/2023

Service : D5.2 - PERNOZ

<p align="center">IV – ANNEXES</p>	<p align="center">IV</p>
<p align="center">ELEMENTS DU BILAN ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT – SECTION D'INVESTISSEMENT</p>	<p align="center">D5.2</p>

Cet état ne contient pas d'information.

Accusé certifié exécutoire

V – ARRETE ET SIGNATURES	V
ARRETE ET SIGNATURES	A

Reception par le préfet : 06/04/2023
 Le Président, Clément PERNOT

Nombre de membres en exercice : 92

Nombre de membres présents : 68

Nombre de suffrages exprimés : 68

VOTES :

Pour : 68

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation : 23/03/2023

Présenté par Le Président (1),
 A Champagnole, le 29/03/2023

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session ordinaire
 A Champagnole, le 29/03/2023
 Les membres de l'assemblée délibérante (2),(3).

Le Président	
PERNOT Clément	

Certifié exécutoire par Le Président (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le 06/04/2023, et de la publication le 06/04/2023
 A Champagnole, le 06/04/2023

(1) Indiquer « la présidente » ou « le président ».

(2) Indiquer la nature de l'assemblée délibérante : du conseil régional de ..., de la Collectivité territoriale unique de ..., de la métropole de ..., du Conseil syndical de ...

(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.